

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2022

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ET LE CYBERHARCÈLEMENT (N°4976) -
(N° 4997)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« peut comporter »

le mot :

« comporte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on veut se donner les moyens d'appliquer des outils estimés pertinents pour lutter contre le harcèlement, leurs recours ne doit pas être optionnel.